

DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Administration Pôle Animation

EVENEMENTIEL

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Salon Livr'à Vannes 2022 - Prix
Jeunes Adultes**

Compétence n° : 2

Vu le règlement annexé à la délibération du Conseil municipal du 19 avril 2021, fixant les règles de répartition du montant des prix au lauréat du concours

DECIDE

Article 1 : D'attribuer au lauréat du concours « Prix Jeunes Adultes 2022 », de la saison littéraire 2022, organisé par la Ville de Vannes, et décerné dans le cadre du salon Livr'à Vannes la somme suivante :

- « Prix Jeunes Adultes 2022 » : Isabelle PANDAZOPOULOS
- Montant 1000 €

VANNES, le 1^{er} juillet 2022

Le Maire,

David ROBO

La présente décision municipale
a été affichée en Mairie le :